

pourrait, dans ce cas, entrer dans le tableau général, à cause du bas niveau des eaux dans certaines régions.

M. LAING: Le problème de la pollution fera sûrement l'objet de certaines discussions et de certains mémoires, mais on devrait le considérer, je pense, comme un sujet étranger au mandat du Comité, vu que la conférence des ministres des Ressources s'occupe déjà de ce problème qui est énormément vaste en lui-même.

M. ROXBURGH: Et il a trait au niveau des eaux.

M. ROCK: Nous ne pouvons pas prendre une décision absolue à ce sujet, pour le moment.

M. DANFORTH: Il serait utile au Comité, je crois, que nous utilisions les mots «hygiène et eau servant aux fins domestiques»; nous pourrions ainsi contourner la difficulté ou obtenir le principe même que nous désirons établir.

Le PRÉSIDENT: Votre question s'adresse-t-elle à moi?

M. ROCK: Pourquoi ne pas parler de «prises d'eau pour les municipalités»? Je crois que c'est très important.

M. LAING: On fait aujourd'hui beaucoup de commentaires en levant les mains au ciel à cause de la pollution de l'eau. Le fond du problème, c'est que l'eau est le principal moyen par lequel nous éliminons les déchets. C'est une autre façon d'envisager le problème. Si nous n'avions pas d'eau, j'ignore ce que nous utiliserions. Dans cette mesure, l'usage de l'eau à cette fin tombe exactement sous le mandat du Comité.

M. ROCK: Pourquoi ne pas parler des «prises et des réserves d'eau des municipalités»? Lorsque le niveau des lacs est bas, les municipalités ne reçoivent pas la même qualité d'eau que lorsque le niveau est élevé et je crois que ce point est important. De toute façon, le Comité sera saisi, je pense, de ce problème.

Le PRÉSIDENT: On n'a pas encore recueilli beaucoup de renseignements sur l'eau qu'on prend dans les Grands lacs. Sauf erreur, le Comité aimerait obtenir ces renseignements et il demandera au ministère de faire une déclaration à ce sujet. Autrement dit, le Comité désire connaître la quantité d'eau dans les Grands lacs, et la proportion raisonnable qu'on peut en retirer. Toutefois, la qualité de l'eau des Grands lacs ne devrait pas faire l'objet d'une étude complète de la part du Comité. Il se peut qu'on soulève le problème d'une façon ou d'une autre, mais cette question n'est pas comprise dans le mandat du Comité. J'espère m'être bien fait comprendre.

J'ai une dernière question qui m'intéresse grandement. Je ne sais trop dans quelle page de votre mémoire vous en traitez, mais il s'agit de savoir si l'on devrait d'abord considérer le réseau fluvial des Grands lacs comme un actif canadien ou comme un avantage continental. Sauf erreur, vous avez fait allusion à nos voisins. J'espère que les membres du Comité s'en souviendront lorsqu'ils demanderont la présentation de témoignages. A mon avis, nous devrions d'abord étudier l'influence du bas niveau des eaux des Grands lacs et, ensuite, les répercussions qu'il peut avoir sur nos voisins des États-Unis. A-t-on d'autres questions à poser? Nous avons déjà adopté la motion concernant les cartes.

Nous nous réunirons de nouveau jeudi à 3 h. 30 ou après l'ordre du jour, alors que nos témoins seront M. H. Wershof, sous-secrétaire d'État adjoint, ministère des Affaires extérieures, et M. Arnold Heeney, président de la section canadienne de la Commission mixte internationale. La séance est maintenant levée.